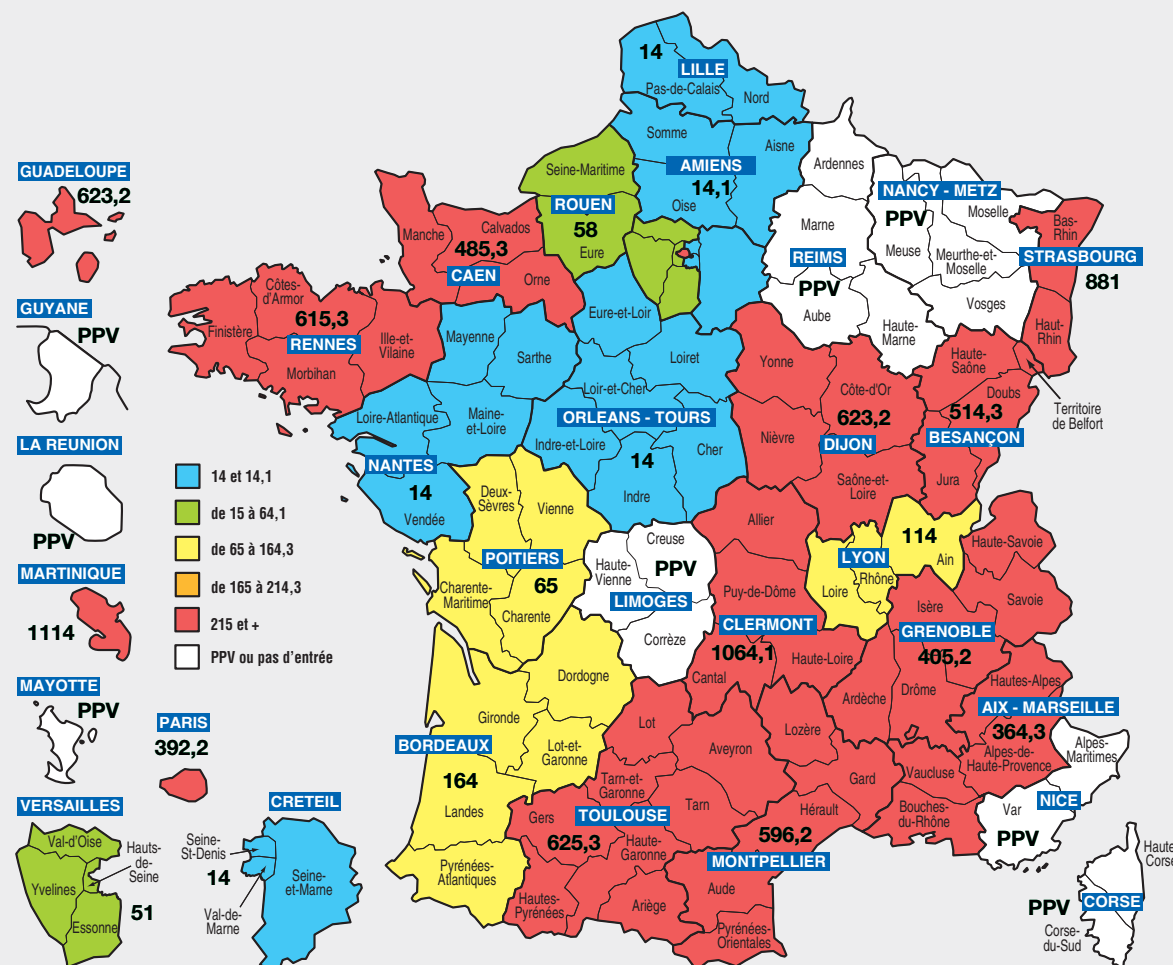


Les élus du SNES sont à vos côtés pour vous informer et vous défendre. Majoritaires dans toutes les instances paritaires consultées sur les mutations, ils agissent pour faire respecter l'égalité de traitement entre les collègues et veillent à empêcher les tentatives de passe-droits auxquelles le ministère est parfois enclin de procéder.

- Les cartes des barres de l'inter 2018 et les barres de l'intra 2018 détaillées par commune, groupe de communes, type d'établissement et celles des zones de remplacement.
- Des rendez-vous individuels pour aider à la formulation des vœux,
- Une aide au calcul du barème,
- Le barème détaillé, après vérification en commission paritaire,
- Le résultat de la mutation (par courriel, SMS, courrier)...



Attention : Ces barres sont le constat du mouvement 2018. Elles ne préjugent pas des barres 2019, qui dépendront de la répartition par le ministère des capacités d'accueil entre académies, du nombre de participants et des modifications du barème.

Aix-Marseille	Étab.	ZR
Alpes-Haute-Prov.	PPV	PPV
Hautes-Alpes	PPV	PPV
Bouches-du-Rhône	21,0	PPV
Vaucluse	66,0	PPV
Amiens	Étab.	ZR
Aisne	1686,0	31,0
Oise	PPV	14,0
Somme	64,0	31,0
Besançon	Étab.	ZR
Doubs	364,2	PPV
Jura	PPV	PPV
Haute-Saône	PPV	PPV
Territoire de Belfort	PPV	PPV
Bordeaux	Étab.	ZR
Dordogne	PPV	PPV
Gironde	35,0	PPV
Landes	164,0	PPV
Lot-et-Garonne	PPV	PPV
Pyrénées-Atlant.	202,0	PPV
Caen	Étab.	ZR
Calvados	PPV	35,0
Manche	PPV	PPV
Orne	PPV	72,2
Clermont	Étab.	ZR
Allier	PPV	PPV
Cantal	PPV	PPV
Haute-Loire	PPV	PPV
Puy-de-Dôme	PPV	114,0
Corse	Étab.	ZR
Corse-du-Sud	PPV	PPV
Haute-Corse	PPV	PPV

Créteil	Étab.	ZR
Seine-et-Marne	14,0	PPV
Seine-Saint-Denis	14,0	PPV
Val-de-Marne	14,0	PPV
Dijon	Étab.	ZR
Côte-d'Or	548,2	PPV
Nièvre	PPV	PPV
Saône-et-Loire	PPV	PPV
Yonne	PPV	PPV
Grenoble	Étab.	ZR
Ardèche	PPV	PPV
Drôme	PPV	PPV
Isère	31,0	PPV
Savoie	PPV	PPV
Haute-Savoie	76,0	PPV
Guadeloupe	Étab.	ZR
	193,0	21,0
Guyane	Étab.	ZR
	PPV	PPV
Lille	Étab.	ZR
Nord	48,0	PPV
Pas-de-Calais	14,0	PPV
Limoges	Étab.	ZR
Corrèze	PPV	PPV
Creuse	PPV	PPV
Haute-Vienne	PPV	PPV
Lyon	Étab.	ZR
Ain	14,0	PPV
Loire	204,2	PPV
Rhône	131,2	PPV
Martinique	Étab.	ZR
	114,0	PPV
Mayotte	Étab.	ZR
	PPV	PPV

Montpellier	Étab.	ZR
Aude	PPV	PPV
Gard	345,0	PPV
Hérault	231,0	PPV
Lozère	PPV	PPV
Pyr.-Orientales	PPV	PPV
Nancy-Metz	Étab.	ZR
Meurthe-et-Moselle	PPV	PPV
Meuse	PPV	90,0
Moselle	243,3	PPV
Vosges	1005,3	PPV
Nantes	Étab.	ZR
Loire-Atlantique	164,2	596,2
Maine-et-Loire	PPV	PPV
Mayenne	PPV	PPV
Sarthe	2005,2	PPV
Vendée	14,0	PPV
Nice	Étab.	ZR
Alpes-Maritimes	PPV	PPV
Var	PPV	PPV
Orléans-Tours	Étab.	ZR
Cher	PPV	PPV
Eure-et-Loir	PPV	PPV
Indre	PPV	PPV
Indre-et-Loire	14,0	PPV
Loir-et-Cher	14,0	PPV
Loiret	42,0	PPV
Paris	Étab.	ZR
	21,0	PPV
Poitiers	Étab.	ZR
Charente	275,2	PPV
Charente-Maritime	PPV	414,2
Deux-Sèvres	PPV	14,0
Vienne	1241,2	114,0

Reims	Étab.	ZR
Ardennes	PPV	PPV
Aube	PPV	PPV
Marne	PPV	PPV
Haute-Marne	PPV	PPV
Rennes	Étab.	ZR
Côtes-d'Armor	317,0	PPV
Finistère	PPV	PPV
Ille-et-Vilaine	PPV	PPV
Morbihan	PPV	PPV
Réunion	Étab.	ZR
	121,0	PPV
Rouen	Étab.	ZR
Eure	35,0	PPV
Seine-Maritime	1733,2	PPV
Strasbourg	Étab.	ZR
Bas-Rhin	250,0	PPV
Haut-Rhin	975,0	PPV
Toulouse	Étab.	ZR
Ariège	PPV	PPV
Aveyron	PPV	PPV
Haute-Garonne	71,2	PPV
Gers	PPV	PPV
Lot	PPV	PPV
Hautes-Pyrénées	PPV	PPV
Tarn	PPV	PPV
Tarn-et-Garonne	1028,0	PPV
Versailles	Étab.	ZR
Yvelines	31,0	PPV
Essonne	31,0	PPV
Hauts-de-Seine	172,0	PPV
Val-d'Oise	14,0	PPV

Seconde étape du mouvement national déconcentré, la phase « intra-académique » permet à l'administration rectoriale d'affecter tous les collègues d'une académie – ceux qui y sont déjà et ceux qui viennent d'y entrer lors de la phase inter – sur un poste en établissement ou sur une zone de remplacement.

Les « barèmes » de l'intra étant fixés académiquement, il convient de lire attentivement la note de service rectoriale et les publications académiques du SNES sur le sujet. Ces barres « intra » correspondent au plus petit barème des collègues mutés à l'intérieur d'un département donné, quel que soit le type d'établissement (collèges, lycées et lycées professionnels pour les CPE et les documentalistes).

Les élus du SNES sont à vos côtés, afin de vous informer et vous défendre. Présents et majoritaires dans toutes les instances paritaires, ils agissent pour que l'égalité de traitement entre les collègues soit une réalité. Leur expertise est reconnue de tous : n'hésitez pas à faire appel à eux.

Le SNES revendique la construction d'un mouvement national amélioré, en une seule phase, assurant le droit de tous les collègues à une mutation choisie dans le respect de règles communes, claires, équitables et applicables à tous.

**DÉFENDRE
LES PERSONNELS,
LE DROIT À MUTER,
DES RÈGLES NATIONALES**

PPV : Pas de Poste Vacant

ATTENTION : ces barres sont le constat du mouvement 2018. Elles ne préjugent pas des barres 2019, qui dépendront, en particulier, des politiques rectorales d'implantation des postes, du nombre de participants et de la composition académique des barèmes.